

RÉSUMÉ DES RÈGLES DE LA COURSE À LA CHEFFERIE 2025

(Modifié le 30 décembre 2024)



Printemps 2025

En route vers la chefferie

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

RÉSUMÉ DES RÈGLES DE LA COURSE À LA CHEFFERIE 2025

La course à la chefferie du PLQ se tiendra à compter du 13 janvier 2025. Les personnes intéressées à présenter leur candidature pourront le faire à compter de cette date, jusqu'au 11 avril 2025 à 17 h, et le scrutin se tiendra sur six (6) jours, du 9 au 14 juin 2025.

Les phases de la course

D'une durée d'environ cinq (5) mois, la course sera par ailleurs divisée en quatre (4) phases.

La date marquant le début de la course, soit le 13 janvier 2025, marquera aussi le début de la première phase, soit la **Phase consultation**. La Phase consultation sera d'une durée d'environ trois (3) mois se terminant le 11 avril 2025. Elle permettra aux associations de circonscription, aux conseils régionaux et aux commissions permanentes de rencontrer les candidats à la chefferie et de leur faire part de leurs préoccupations, idées, besoins, etc.

La deuxième phase, la **Phase communication**, d'une durée d'environ deux (2) mois, débutera le 12 avril 2025 et se terminera le 8 juin 2025. Elle sera marquée par une série de grands débats publics au cours desquels les candidats à la chefferie pourront partager leur vision, leurs projets et leur programme.

La troisième phase, la **Phase de votation**, s'échelonnera sur une période de six (6) jours débutant le 9 juin 2025 et se terminant après que le discours final de chaque candidat à la chefferie aura été prononcé lors du **Congrès à la chefferie**, soit la quatrième et dernière phase, qui se tiendra le 14 juin 2025. Les résultats du vote seront annoncés à la fin du congrès.

Suffrage universel

C'est durant la Phase de votation que tous les membres du Parti pourront voter et élire au suffrage universel le prochain Chef du Parti libéral du Québec. Le vote sera secret et s'exprimera de manière préférentielle par Internet ou par téléphone. Ainsi, chaque électeur numérotera par ordre de préférence les candidats en lice.

Le candidat élu sera celui qui recueillera 50 % plus un du total des points selon la formule de pondération par circonscription et par groupe d'âge énoncée au *Règlement général* du PLQ, tel qu'amendé lors du 35^e Congrès des membres qui s'est tenu les 8, 9 et 10 novembre 2024.

Si aucun candidat n'obtient 50 % plus un des points au premier tour, il sera alors procédé de manière électronique à une redistribution des votes de deuxième choix (et des points afférents) entre les deux premiers candidats. Les autres candidats seront éliminés. Le candidat qui recueillera alors 50 % plus un des points sera élu Chef.

Système de votes pondérés

Tel que mentionné plus haut, les votes seront pondérés par circonscription et par groupe d'âge selon un système de points.

Chaque circonscription se voit ainsi accorder un nombre de **3 000 points**, dont **2 000 points** sont alloués aux membres âgés de vingt-six (26) ans et plus et **1 000 points** aux membres de vingt-cinq (25) ans et moins en date du 14 juin 2024. Le total des points pouvant ainsi être alloués est de 375 000.

Être candidat

Afin d'être reconnu à titre de candidat, un membre en règle devra recueillir les signatures de **750 membres** en règle provenant d'au moins 70 comtés et de 12 régions. Parmi ces 750 signatures, au moins 350 devront être de « nouveaux membres », c'est-à-dire des personnes devenues membres en règle à compter du 27 mai 2024. Les personnes désirant se présenter à la chefferie devront aussi verser au soutien de leur déclaration de mise en candidature une somme totale non remboursable de **40 000 \$**. Les dépenses électorales autorisées pour chaque candidat seront d'un maximum de **400 000 \$**, excluant la somme de 40 000 \$ mentionnée ci-devant, y incluant les dépenses engagées avant le déclenchement de la course à la chefferie qui seront comptabilisées pour les fins de ce plafond.

Il est à noter qu'il est toutefois strictement interdit à tout aspirant candidat de solliciter des contributions avant le 13 janvier 2025.

Chaque candidat devra notamment soumettre, avec son bulletin de mise en candidature, une déclaration assermentée de bonne conduite. Le Comité électoral pourra interdire, refuser ou exclure une candidature pour motifs sérieux.

CALENDRIER DE LA COURSE À LA CHEFFERIE DU PLQ

ÉTAPES	DATES
Date pour les « nouveaux membres »	27 mai 2024
Déclenchement de la course à la chefferie	13 janvier 2025
Date à partir de laquelle les candidats pourront solliciter des contributions	13 janvier 2025
Phase consultation	13 janvier au 11 avril 2025
Date limite pour le dépôt des déclarations (bulletins) de mise en candidature	11 avril 2025 à 17 h
Phase communication	12 avril au 8 juin 2025
Date limite pour être membre en règle afin de voter	9 mai 2025
Constitution de la liste électorale et envoi de l'avis de scrutin	Au moins 15 jours avant le début de la Phase de votation
Phase de votation	Période de six (6) jours débutant le 9 juin 2025 et se terminant un nombre d'heures raisonnable après que le discours final de chaque candidat à la chefferie aura été prononcé lors du Congrès à la chefferie.
Congrès à la chefferie	14 juin 2025

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Il n'a évidemment aucune intention discriminatoire. Ce document se veut par ailleurs un résumé. Le lecteur doit se référer aux [Modalités pour la course à la chefferie 2025](#) pour connaître les règles exactes applicables.